

La LETTRE du maire

Chaumes en Brie – janvier 2021 – Edition n° 16

Chères Calmétiennes, chers Calmétiens,

Après une année 2020 particulièrement éprouvante à bien des égards, c'est en mon nom et au nom du Conseil municipal que je vous présente, à vous et à tous ceux qui vous sont chers, nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité pour cette nouvelle année que j'espère moins troublée.

L'ensemble des manifestations qui, en cette période, nous permet traditionnellement de nous retrouver, comme le repas des aînés, la sortie et le marché de Noël ou la cérémonie des vœux n'ont malheureusement pu avoir lieu en raison des mesures à adopter face à la crise sanitaire. Croyez que j'en suis désolé. J'espère que nous pourrions bientôt retrouver le cours normal des choses.

C'est dans une situation inédite que la nouvelle équipe municipale a pris ses fonctions, il y a quelques mois, plongée dans l'urgence dès les premières heures de la mandature. Ce contexte nous oblige à redoubler d'efficacité et malgré les difficultés, nous poursuivons notre action avec optimisme et détermination. Vous trouverez dans les pages suivantes une rétrospective de l'année écoulée.

L'année 2021 verra se confirmer le travail accompli depuis trois ans en matière de finances et qui porte ses fruits. Nous retrouvons aujourd'hui une capacité d'autofinancement convenable, même si nous devons rester prudents et respecter nos engagements de ne pas augmenter la fiscalité. Cependant, la pérennité des finances communales devra passer par le développement économique.

Malgré des contraintes budgétaires, nous avons pu autofinancer d'importants travaux de réfection de la voirie qui se termineront cette année. Dans la même dynamique, nous allons étudier les aménagements de certaines rues pour réduire la vitesse et améliorer le stationnement.

L'installation de la vidéoprotection devrait être réalisée au deuxième trimestre en fonction de l'obtention d'une subvention préfectorale.

Autre réalisation attendue par tous avec impatience : le déploiement de la fibre. Les travaux ont pris du retard en raison de la situation sanitaire mais nous avançons ! Une très récente réunion avec la CCBRC (Communauté de Communes Brie des Rivières et des Châteaux) a permis d'avoir une idée plus précise sur le déploiement. Vous trouverez dans les pages suivantes un article qui fait le point de la situation.



Le souhait le plus ardent que je formule pour 2021 est que les contraintes liées à la situation sanitaire cessent au plus vite. Que l'activité économique redémarre pour que l'emploi reprenne. Je sais que c'est au centre de vos préoccupations. Que nos restaurateurs, nos commerçants, nos artisans et PME, soumis à rude épreuve, retrouvent une activité normale. Que le monde associatif puisse faire revivre ce qui fait le charme de notre commune. Que, tout simplement, nous puissions à nouveau vivre en toute liberté et sans contrainte.

Avant de terminer, je veux remercier chaleureusement tous les Calmétiens qui se mobilisent, nombreux, à nos côtés pour venir en aide aux plus fragiles d'entre nous.

Encore une fois, une très bonne année 2021 et il ne s'agit pas d'une formule convenue mais d'une réelle confiance dans l'avenir et dans notre capacité collective à dépasser nos inquiétudes.

Que cette nouvelle année vous apporte sérénité, réussite dans tous les domaines et surtout, en cette période si particulière : la santé.

Prenez soin de vous et de vos proches et sachez que mon équipe et moi-même sommes toujours à votre écoute.

Votre maire

François VENANZUOLA

Dans ce numéro



- ▶ Rétrospective 2020
- ▶ Le développement de la fibre
- ▶ "Dessine-moi Noël" : les résultats du concours
- ▶ Le spectacle de fin d'année au centre de loisirs
- ▶ Un peu d'histoire
- ▶ En bref ... vaccination Covid-19

PUBLICATION DE LA MAIRIE
DE CHAUMES-EN-BRIE
PLACE FOCH - 77390 CHAUMES-EN-BRIE

 Mairie de Chaumes en Brie

2020 a été une année particulière. De même qu'elle a gravement perturbé la vie quotidienne de chacun, la pandémie de COVID-19 a pesé lourdement sur la gestion de la commune, tant par les mesures particulières prises au niveau sanitaire, notamment pour les écoles, que par le ralentissement, dû au confinement, des activités de la mairie. Le CCAS (comité communal d'action sociale) a été fortement mobilisé, aidé par de nombreux bénévoles, dans un grand élan de solidarité.

Bien qu'elle ait dû faire face à un surcroît d'activité, l'équipe municipale s'est attelée avec détermination au programme sur lequel vous l'avez élue, dans la continuité des actions entreprises depuis son arrivée en 2018.

Une gestion financière responsable

Les comptes de l'année 2020 sont en cours de finalisation et feront l'objet d'une présentation dans une prochaine lettre du maire mais on peut déjà dire qu'ils montreront le résultat des actions entreprises pour la maîtrise des dépenses.

La poursuite des travaux de voirie

La deuxième tranche de travaux a pu se dérouler comme prévu et la troisième est au programme de 2021. Rappelons qu'elle concernera les rues Massuard, Taillard, Nicolet, de la Tourelle, les chemins du Pignon vert et du Bréjon ainsi que la route de Fontenay à Forest et le pont des Villas Alexandre.

L'entretien de la commune

Malgré les difficultés et les confinements, les services techniques ont mis un point d'honneur à maintenir la propreté de la commune.

La rénovation des logements du parc communal s'est poursuivi.

La vidéoprotection

L'équipe municipale a pu mener, avec la gendarmerie, une réflexion sur un système de vidéoprotection avec pour objectif la sécurité et le maintien de l'ordre dans les espaces publics.

Le projet a été adopté par le Conseil municipal du 15 décembre 2020. Il est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 80 % du montant des travaux qui s'élèvent à près de 100 000 €. Nous attendons l'attribution de la subvention pour déployer le système.

La révision du PLU (plan local d'urbanisme)

La procédure d'élaboration avance. Après une phase de diagnostic qui a analysé la situation de la commune en matière de population*, d'urbanisation, d'espaces verts, de terres agricoles, de réseau routier et de zones à protéger, le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) a été établi.

Il va prochainement faire l'objet d'un débat au sein du Conseil municipal.

Sur la base des orientations et programmations définies, la dernière phase d'élaboration sera abordée. Elle comprendra le plan de zonage (affectation des sols), le règlement applicable à chaque zone, les servitudes d'utilité publique et des annexes sanitaires.

A l'issue de cette procédure et après avis des « Personnes Publiques Associées », le projet de PLU donnera lieu à enquête publique. Chaque Calmétien pourra exprimer son avis et ses suggestions. Après d'éventuelles modifications, il sera approuvé et deviendra opposable.

L'action sociale

Au-delà de l'activité déployée en lien direct avec la Covid-19, le CCAS a vu son rôle d'accompagnement accru face aux difficultés sociales ou économiques des Calmétien.

Les ateliers seniors, initiés en 2019, n'ont pas pu se poursuivre en raison des mesures sanitaires, à l'exception de la gymnastique qui s'est déroulée, en saison, en plein air dans le parc de Meaux. Elle continue maintenant en « distanciel » pour les participants qui peuvent se connecter.

De même, les traditionnelles sorties d'été ou de Noël n'ont pu être organisées. Comme nous l'avons évoqué en décembre, une distribution de colis de Noël a remplacé le repas des anciens.

Les autres sujets

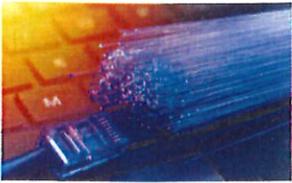
Les réflexions se poursuivent sur d'autres sujets qui devraient voir leur aboutissement en 2021, notamment :

- ▶ La rénovation et la remise en valeur de l'église : un diagnostic a été réalisé. Il va être présenté à la commission créée pour élaborer le projet.
- ▶ Le chemin de randonnée : sa réalisation est soumise à un certain nombre de préalables sur lesquels l'équipe travaille.

En revanche, la demande de subvention pour l'aménagement d'une nouvelle salle avec accès aux personnes à mobilité réduite pour accueillir les mariages, les conseils municipaux et d'autres rencontres a été refusée. Le projet n'est pas abandonné pour autant.

*voir la lettre du maire n°15, page 2

Le développement de la fibre optique



Les différentes phases de déploiement

Le déploiement d'un réseau de fibre optique s'effectue en plusieurs étapes sur une période d'environ 18 mois :

- ▶ **L'étude** : Elle est faite sur une période d'environ 8 mois (relevé des boîtes aux lettres, repérage des infrastructures existantes - fourreaux, poteaux, passage de câbles - établissement des avant-projets sommaires, avant-projets détaillés, mise en place de réunions de concertation avec chacune des communes, ...).
- ▶ **Les travaux** : Ils sont réalisés sur une période d'environ 7 mois. Le principe de réutiliser toutes les infrastructures mobilisables prévaut. Cependant, il est parfois nécessaire de réaliser des travaux de génie civil et de poser des armoires. A l'issue de ces travaux, des contrôles sont effectués, traduits en réception des travaux, puis suivis de l'établissement d'un Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE).
- ▶ **Une période de gel** : C'est une période réglementaire de 3 mois, qui est imposée par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP). Elle permet au délégataire du réseau, la société Seine-et-Marne THD, de commercialiser le réseau sem@fibre77 auprès des Fournisseurs d'Accès Internet (FAI).
- ▶ **Le raccordement** : Il est réalisé chez l'abonné dès lors qu'un abonnement a été souscrit auprès de l'un des fournisseurs d'accès Internet. Le délai de raccordement est d'environ 4 à 8 semaines.

Comment sera déployée la fibre ?

Le principe qui prévaut est la réutilisation des infrastructures existantes (poteaux Orange ou Enedis), en aérien ou en souterrain.

Le raccordement des logements au boîtier sur la voie publique, sera réalisé par le futur Fournisseur d'Accès à Internet via un ou deux fourreaux en PVC ou PE 3340 destinés à recevoir la fibre, que chacun devra installer.

Où en sommes-nous à Chaumes

Une partie de Chaumes est déjà raccordée à la fibre et les habitants peuvent en bénéficier, il s'agit du hameau de Maurevert.

Le bourg, les hameaux d'Arcy et de Forest, se situent dans la phase "travaux". La situation sanitaire et le confinement de 2020, ont malheureusement retardé les chantiers de 6 mois.

Judi 7 janvier, un point travaux s'est tenu en mairie avec le délégataire ENGIE, en charge du déploiement sur notre secteur. Il a permis de valider, rue par rue, la méthode d'implantation de la fibre. Actuellement les armoires sont en cours d'installation.

À partir des mois de mars/avril 2021 les travaux de câblage débuteront pour les tranches 1 et 2. Ainsi le raccordement devrait être possible pour novembre/décembre 2021. La tranche 3 devrait être raccordée en mars/avril 2022.



Tranche 1 Tranche 2 Tranche 3

"Dessine-moi Noël" : les résultats du concours de dessin

Le thème de Noël a inspiré les jeunes artistes calmétiens appelés à participer au concours organisé durant les vacances de fin d'année.

Nous remercions tous les participants pour leurs œuvres très imaginatives. Chacun sera récompensé.

Les heureux gagnants du 1er prix sont Léandre, Lilou, Araon et Diane.





Pendant les vacances, les animateurs ont su faire entrer la magie de Noël au centre de loisirs. Les salles et les couloirs se sont ornés de guirlandes, de pères Noël et de décorations en tout genre.

Le traineau du père Noël était au rendez-vous pour embarquer nos jeunes calmétiens dans un voyage magique.

Les enfants avaient organisé un spectacle regroupant chant, danse et théâtre et la première semaine une troupe d'artistes s'était déplacée afin d'émerveiller nos chérubins. Message des enfants : "c'était génial !"

Un peu d'histoire ...

La rubrique habituelle « Ca s'est passé à Chaumes » est malheureusement bien vide en ce moment. Alors pourquoi pas un peu d'histoire ?



Les armoiries de Chaumes, symbolisent le village : un écu bleu azur sur lequel se trouvent trois gerbes de blé d'or, surmonté d'une tour crénelée et accolé à droite d'une branche de laurier et à gauche d'une branche de chêne. En héraldique, l'or symbolise

toutes les vertus, le blé l'abondance, la tour la constance, le laurier la victoire et le chêne, la force.

Calmétiennes, Calmétiens ... pourquoi les habitants de Chaumes-en-Brie se nomment-ils ainsi ? Les plus anciens le savent, mais les nouveaux se posent peut-être la question.

Ce gentilé vient du premier nom de notre commune : **Calma**, dont l'origine est gauloise et qui peut dériver étymologiquement du latin « culmen » qui signifie sommet, cime, point culminant mais aussi, toit, maison, chaumière.

C'est par arrêté du 7 septembre 1905 que la commune prend son nom actuel après s'être appelée Calmis, nom prélatin, Culmae en 1114, Culmis en 1203, Calmis en 1312, De Chaumis, Chausmes, Chaulmes-en-Brye, et Chaulmes.

A l'époque gauloise, Calma est sur la frontière qui sépare les tribus celtes des Senons, des Parisii et des Meldes. L'habitat était épars dans un secteur très forestier.

On peut imaginer que les bords du Bréon, vers son gué entre le bourg et Forest, pouvaient être habités.

Les trois hameaux furent longtemps des fiefs indépendants :

- ▶ **Forest**, situé sur le Bréon, affluent de l'Yerres, est sorti du défrichement au XI^e siècle. Son nom a changé au cours des époques : Forelze en 1379, Forestz sur Broyon en 1506, Forest lès Chaulmes en Brye en 1553 puis Foirestz en 1669. Il a été rattaché en 1777 à la seigneurie de Maurevert.
- ▶ **Maurevert**, qui étale son « mauvais revers » sur la colline qui domine le sud de Chaumes. Nommé Maurevard en 1210, Malveriau vers 1250, Maurevert en Brye en la paroisse de Chaulmes en 1482, Maurevert au XV^e siècle, Maureviel en 1569, le hameau est devenu le fief de Maurevert en 1793.
- ▶ **Arcy**, où la tradition orale situe un camp romain : Arcisus en 1005, puis Arciacum en 1189, Arcyz en 1347, Arcis en 1524 puis Arcys en 1581.

À suivre...

Ces éléments sont extraits d'un ouvrage de 200 pages, réalisé et édité en 2006 par le Club 7 à 77 de Chaumes, qui foisonne de renseignements sur l'histoire de Chaumes, de ses monuments, de ses grands noms ainsi que des anecdotes sur la vie quotidienne. Si vous voulez en savoir plus, quelques exemplaires de cet ouvrage sont encore disponibles à la vente. Pour tous renseignements : gilles.masson267@orange.fr.

En bref ... vaccination Covid-19

Pour faciliter l'accès au vaccin des personnes prioritaires (plus de 75 ans ou moins de 75 ans à haut risque), le CCAS pourra prendre pour vous les rendez-vous directement auprès des centres de vaccinations en lieu et place des personnes qui ne sont pas à l'aise avec l'informatique. Dès le prochain réapprovisionnement en vaccins, les personnes concernées seront contactées.